

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise  
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N° 2024/076

*(prise en vertu de la délégation du Conseil municipal)***Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF DU BOIS D'EN HAUT ET LA VILLE DE MERY-SUR-OISE**

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté partagée de la Ville et de l'Institut Médico-Educatif (IME) « Du Bois d'en Haut », établissement de l'association A.P.E.D. L'Espoir, de développer et d'améliorer en 2024 un partenariat déjà existant afin de faciliter l'accueil d'enfants et d'adolescents en situation de handicap sur les différents temps encadrés par les équipes de la collectivité, notamment dans le cadre des accueils de loisirs péri- et extrascolaires.

**DECIDE**

**Article 1 :** La passation d'une convention de partenariat pour l'organisation de temps d'échange, de sensibilisation, de formation et d'analyse des pratiques avec l'IME du Bois d'en Haut, sis 7 rue du Parc, 95300 Ennery.

**Article 2 :** Les actions développées dans le cadre de ladite convention seront conduites à titre gratuit de la part des deux partenaires.

Article 3 : Copie de la présente décision sera adressée à

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise ;
- L'IME du Bois d'en Haut ;
- Le Pôle Education Enfance Jeunesse.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Méry-sur-Oise, le 8 avril 2024



Le Maire,

Pierre-Edouard EON  
Vice-président du Conseil départemental  
du Val d'Oise



APED  
L'Espoir I.M.E.  
du Bois d'en Haut

7. RUE DU PARC 95300 ENNERY  
TEL : 01.30.25 74 05

lme-ennery@aped-espoir.fr



14 avenue Marcel Perrin  
95540 Méry-sur-Oise  
Contact P2EJ : 01.30.36.23.18

## CONVENTION DE PARTENARIAT

### FAVORISER L'INCLUSION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS EN SITUATION DE HANDICAP, EN MILIEU PERI- ET EXTRASCOLAIRE

Entre :

L'institut Médico Educatif « Du Bois d'en Haut », établissement de l'A.P.E.D. L'Espoir,  
7 rue du Parc - 95300 ENNERY, dénommé ci-après par l'IME et représenté par Monsieur PLANAS,  
président de l'APED L'ESPOIR, Monsieur GOLOB Patrick, directeur de l'IME et Monsieur  
BENSOUSSAN Benjamin, Adjoint de Direction.

Et

La Ville de Méry-sur-Oise, 14 avenue Marcel Perrin - 95540 MERY-SUR-OISE, représentée par  
Monsieur Pierre-Edouard EON, agissant en tant que maire et en vertu de la délibération  
n°2020/049 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs.

#### Préambule :

La coopération des acteurs œuvrant ensemble sur un même territoire dans une  
dynamique cohérente est indispensable pour offrir des réponses adaptées et personnalisées aux  
personnes accueillies ainsi qu'à leur famille.

Cette coopération est également une source d'échanges de pratiques et de réflexions des  
professionnels facilitant l'émergence de réponses nouvelles et diversifiées.

Enfin, dans une dynamique inclusive, la mutualisation des ressources et le soutien du  
secteur médicosocial auprès des partenaires contribuent à une évolution de la société sur la  
question du Handicap mais aussi une gestion efficiente des moyens mobilisés.

En ce sens, implantés sur un même territoire d'intervention, la Ville de Méry-sur-Oise et  
le dispositif Hors Des Murs (HDM) de l'IME « Du Bois d'en Haut » affichent la volonté concrète  
de développer et améliorer un partenariat déjà existant.

Il est à souligner la volonté des deux acteurs de concevoir ensemble ce partenariat et de le  
pérenniser par des modalités d'intervention, d'échanges et d'évaluation périodique.

**ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

Ce partenariat vise à favoriser l'inclusion de tous les enfants et adolescents en situation de handicap, en milieu péri- et extrascolaire, et de soutenir la Ville dans son action sur cette question sociétale.

Le public accueilli au sein de l'IME pourra participer aux événements proposés par la Ville et à travers différents espaces d'expériences de socialisation et d'interactions. Il participera notamment à la semaine olympique et paralympique organisée dans les équipements sportifs mérysiens du 2 au 5 avril 2024.

La Ville pourra bénéficier du soutien et des ressources médicosociales de l'IME dans une dynamique de sensibilisation et d'intervention spécialisée auprès des situations relatives au handicap auxquels les personnels du Pôle Education Enfance Jeunesse (P2EJ) sont confrontés sur les différents temps d'accueil qu'ils encadrent.

**ARTICLE 2 : MODALITES PRATIQUES**

Dans un premier temps, l'IME s'engage à ouvrir son plan de formation mais aussi ses portes à travers l'immersion de l'équipe du P2EJ dans une découverte du fonctionnement médicoéducatif et de l'approche cognitivo-comportementale des enfants et adolescents :

- Immersion de 5 animateurs lors d'une médiation éducative et sportive le jeudi 21 mars 2024.

Dans ce sens, l'IME propose la participation à la formation « Sensibilisation aux troubles du spectre de l'autisme », organisée dans ses murs et délivrée par Jérôme LICHTLE, Docteur en psychologie, à raison de 5 places par session :

- le 2 octobre 2024
- le 29 novembre 2024.

En amont, l'équipe du HDM proposera une première campagne de sensibilisation auprès des animateurs et un temps d'échange sur les situations complexes qu'ils rencontrent :

- le 3 mai 2024
- le 7 juin 2024.

De la même manière, elle sensibilisera les enfants neurotypiques des accueils de loisirs, afin de favoriser l'inclusion des enfants et adolescents en situation de handicap et de lever les questionnements ou les craintes de leurs pairs :

- le 15 mai 2024.

Ces actions seront conduites à titre gratuit.

**ARTICLE 3 : RESPONSABILITÉS**

Dans le cadre des interventions évoquées ci-dessus, les jeunes suivis par l'IME restent couverts par l'assurance de l'IME pour tout accident pouvant leur survenir, de même que pour la responsabilité civile.

**Assurance MAIF**

Gestion spécialisée

79018 NIORT Cedex 09

MAIF n° 3883583K

**ARTICLE 4 : DURÉE ET RENOUVELLEMENT**

Cette convention partenariale sera réévaluée à l'issue de chaque année scolaire par les deux parties et pourra faire l'objet d'évolutions.

En l'absence de modifications nécessitant la signature d'un avenant, elle sera tacitement reconduite.

Le directeur de  
l'IME du Bois d'en  
Haut.

Date et signature

2/04/24



**IME du bois d'en haut**  
7 Rue du Parc  
95300 ENNERY - France  
Tel : 01 34 25 74 05  
Siret 775 748 941 00103

Le Maire de Méry-sur-Oise



Pierre-Edouard EON  
Vice-président du Conseil  
départemental du Val d'Oise